PARC EOLIEN DE Saint-Ygeaux

188 Rue Maurice Béjart – CS 57 392 34184 MONTPELLIER Cedex 4

Tel: 04 67 40 74 00 Fax: 04 67 40 74 05

SIRET: 83505465100012

Préfecture des Côtes d'Armor 1 Place Général de Gaulle 22000 Saint-Brieuc

<u>Objet</u>: Demande d'Autorisation Environnementale d'un parc éolien sur la commune de SAINT-YGEAUX, dans les Côtes d'Armor, par la société Parc Eolien de Saint-Ygeaux (Groupe VALECO)

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n° 2017-81 du 26 janvier 2017 et n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'Autorisation Environnementale et conformément aux dispositions des articles R181-12 à R181-15 du Code de l'Environnement.

Je soussigné, M. Sébastien APPY, de nationalité Française, agissant en tant que Gérant de la SARL Parc Eolien de SAINT-YGEAUX, dont le siège social est 188 Rue Maurice Béjart – CS 57 392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4, ai l'honneur de solliciter une Autorisation Environnementale pour le parc éolien de Saint-Ygeaux.

Cette demande vise la création d'un parc éolien constitué de six aérogénérateurs, de puissance unitaire comprise entre 2 et 2,5 MW, et d'un poste de livraison, à proximité des lieux-dits « Kerveller », « Nonéno », « Pénanguer »et « Ty-Nevez » sur la commune de Saint-Ygeaux.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan du parc éolien visé à l'article D181-15-2 alinéa I-9 du Code de l'Environnement ; un plan d'ensemble à l'échelle 1/1500 ainsi que des plans à l'échelle 1/800 par éolienne, au lieu du plan d'ensemble à l'échelle 1/200.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses considérations.

M. Sébastien APPY Gérant